

MAIRIE de ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Juin 2018 à 20 heures

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, GIRARDOT Francis, NICOLAS Marie-Paule, ROCHE Isabelle, ROURE Solange, CHAREYRON Jeanine, PLANTIER Jean-Luc, LUPOVICI Catherine, NICOLAS Henri, PETITJEAN Cyriaque.

Absents : DESESTRES Philippe, BEAL André

Secrétaire de séance : GIRARDOT Francis

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

.....

Choix du Maître d'œuvre pour les travaux d'hébergement touristique « La gare »

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 12 février 2018 pour une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la construction et la réhabilitation du bâtiment de la gare en gîte d'hébergement.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 mars pour l'ouverture des plis.

L'analyse des 5 offres a permis de retenir 3 candidats pour l'audition définitive qui s'est tenue le 12 avril.

A l'issue, c'est la SARL « Atelier 2AI » d'Aubenas qui a été retenue pour un montant de mission s'élevant à 117740 € HT dont 84260 HT pour la 1^{ère} tranche et 33480 € pour la 2^{ème} tranche.

Le conseil municipal approuve la mission de maîtrise d'œuvre attribuée à la SARL « Atelier 2AI ».

Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA

Pour le projet d'aménagement du cheminement piéton RD 120 route de Saint Agrève jusqu'au plan d'eau : Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat Départemental d'Equipement et d'Aménagement de l'Ardèche une mission d'assistance et de maîtrise d'œuvre. Le coût de cette mission, basé sur le montant prévisionnel des travaux, s'élève à la somme de 12124,41 € HT soit 14549,29 € TTC.

Pour le projet d'aménagement de l'intersection VC/RD 120 « Atelier du Bijou » : Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat Départemental d'Equipement et d'Aménagement de l'Ardèche une mission d'assistance et de maîtrise d'œuvre. Le coût de cette mission, basé sur le montant prévisionnel des travaux, s'élève à la somme de 3349,83 € HT soit 4019,80 € TTC.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de confier ces 2 missions au SDEA et autorise le Maire à signer les conventions.

Interventions musicales en milieu scolaire.

Le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse propose à la commune d'assurer des interventions musicales en milieu scolaire.

Pour les écoles primaires et maternelles, le coût de ces interventions s'élèvera à 3582 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil municipal approuve la signature de la convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Soutien au déneigement

Conformément au règlement départemental d'aide au déneigement des voiries communales, la commune peut solliciter auprès du Département l'octroi d'une subvention pour l'hiver 2017-2018 : soit un total de dépenses de 12380 € subventionné à 50%.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département la demande de subvention.

Local restauration rapide du plan d'eau.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention de mise à disposition du chalet et du matériel à l'EURL L'Epicerie DU BOIS dans les mêmes conditions que la celles de la saison 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Appel de fonds du FUL

Le Département est en charge du pilotage et de la gestion du Fonds Unique Logement (FUL) qui a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

L'appel de fonds est proportionnel au nombre d'habitants, à hauteur de 0.42 € par habitant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de contribuer à cet appel de fonds qui s'élève à 472,40 € pour l'année 2018.

Remboursement d'une facture

La Mairie a décidé de renouveler le dépliant touristique « Ne loupez pas Saint Martin ».

Le coût de l'impression de ce dépliant a été réglé en ligne par Catherine Lupovici, conseillère municipale.

Le conseil municipal approuve le remboursement de cette facture à l'intéressée.

Subvention exceptionnelle

Le club 4x4 Les Boudlerles organise les 15 et 16 septembre 2018, la finale nationale de trial 4x4 et buggy.

L'organisation de cet évènement nécessite un budget conséquent, à ce titre le club sollicite de la commune une subvention exceptionnelle.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide de 1000 € pour accompagner cette épreuve sportive.

Don aux Restaurants du Cœur

L'association des Restaurants du Cœur sollicite la municipalité pour l'octroi d'une aide financière.

Le conseil municipal souhaite soutenir cette association et décide à l'unanimité d'attribuer une aide de 300 € sous forme de bons d'achats d'une valeur de 150 € dans chacune des deux épiceries locales.

Participation financière à la scolarité

La Mairie du Cheylard sollicite une participation financière pour l'accueil des enfants de la commune scolarisés dans les établissements cheylarois.

Considérant que la commune peut et doit accueillir les enfants du village, le conseil municipal décide de ne pas participer au financement de la scolarité des enfants concernés, le choix d'une scolarisation externe au village étant une décision d'ordre privée pour convenances personnelles qui ne rentrent pas dans le cadre dérogatoire.

Questions diverses

ADMR

L'ADMR remercie la commune pour la réalisation d'une rampe d'accès à ses locaux au profit des personnes à mobilité réduite.

Association l'Age d'Or

L'association remercie la commune pour la subvention exceptionnelle accordée dans le cadre du financement du projet Snoezelen (démarche globale de bien-être et de bienveillance au profit des pensionnaires de l'EHPAD).

Local « La Gare des saveurs »

La convention relative à la location des locaux de la gare a été signée avec Monsieur Joël BLANC pour la période estivale 2018.

Acquisition d'un jeu pour le plan d'eau

Un jeu aquatique a été acheté en remplacement du « saturne ». Il s'agit d'un module gonflable proposant des glissières-toboggans. Ce matériel sera mis en place par le personnel communal pour cette saison.

Journée citoyenne

La journée citoyenne d'aide à l'association « les amis de Rochebonne » a été fixée au 7 juillet.

Devenir du bâtiment le prieuré

La question sur le devenir du prieuré a été posée, l'ensemble des conseillers constatant l'utilisation insuffisante et les coûts prévisibles d'entretien de ce bâtiment propose que la commune étudie la possibilité de sa mise en vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.